

II- Baccalauréat

Le calendrier des épreuves des baccalauréats général et technologique pour les académies de la Guadeloupe, de la Guyane, de la Martinique, de La Réunion et de Mayotte fera l'objet d'une note de service spécifique qui sera publiée au Bulletin officiel de l'éducation nationale ultérieurement. Le vice-recteur de Polynésie française arrêtera le calendrier des baccalauréats général et technologique et le transmettra impérativement, pour information, à la direction générale de l'enseignement scolaire - mission du pilotage des examens.

À titre exceptionnel, pour la session 2021 des baccalauréats général et technologique, les candidats de l'académie de La Réunion ne composeront pas sur le calendrier de la métropole pour les épreuves d'enseignement de spécialité.

Les candidats du Maroc composent, cette session, sur le calendrier de la métropole (dates et heures de Paris).

Les dates ci-dessous du baccalauréat professionnel concernent les académies de métropole et d'outre-mer, à l'exception de la Nouvelle-Calédonie.

A- Épreuves écrites de la session

1- Baccalauréats général et technologique

Les épreuves écrites de spécialités sont fixées les **lundi 15, mardi 16 et mercredi 17 mars 2021** dans l'ordre et selon les horaires définis en annexes III et IV.

Les épreuves de philosophie auront lieu le **jeudi 17 juin matin**.

Les épreuves écrites anticipées de français, qu'elles soient passées au titre de la session 2021 ou par anticipation au titre de la session 2022, auront lieu le **jeudi 17 juin 2021 après-midi**.

Le détail des horaires est défini en annexes III et IV.

Point d'information :

- chaque candidat reçoit une convocation produite par les services académiques en charge des examens ou le Siec pour les académies d'Île-de-France ;
- le candidat est convoqué sur 2 journées, un enseignement de spécialité par jour ;
- aucun cours de terminale n'aura lieu les 15, 16 et 17 mars 2021 ; les établissements organiseront des activités adaptées selon les disponibilités en locaux et encadrement pour les élèves des classes de seconde et de première ;
- les cours d'enseignement de spécialité en classe terminale reprendront quant à eux le lundi 22 mars 2021 ;
- la correction des épreuves d'enseignement de spécialité est dématérialisée ;
- les professeurs chargés de correction et d'évaluation des épreuves orales et pratiques sont convoqués par les services académiques en charge des examens ou le Siec selon leur académie ;
- les services académiques organisent les réunions d'entente et d'harmonisation pour l'ensemble des épreuves ponctuelles terminales.

2- Baccalauréat professionnel

Pour la métropole, La Réunion et Mayotte, les épreuves écrites de l'examen du baccalauréat professionnel sont fixées les **mercredi 16, jeudi 17, vendredi 18, lundi 21, mardi 22 et mercredi 23 juin 2021**.

Pour la Guadeloupe, la Guyane, la Martinique, Saint-Pierre-et-Miquelon et la Polynésie française, elles se dérouleront les **mercredi 16, jeudi 17, vendredi 18, lundi 21, mardi 22 et mercredi 23 juin 2021**.

Les épreuves écrites du domaine général auront lieu respectivement :

- le **mercredi 16 juin 2021** pour celles de français et pour celles d'histoire-géographie et enseignement moral et civique ;
- le **jeudi 17 juin 2021** pour celles de prévention, santé et environnement et pour celles d'économie-droit et d'économie-gestion ;
- le **vendredi 18 juin 2021** pour celles d'arts appliqués et de cultures artistiques.

Le détail des horaires est défini en annexe V.

Des calendriers spécifiques à chaque spécialité de baccalauréat professionnel feront l'objet, comme chaque année, d'un courrier particulier de la direction générale de l'enseignement scolaire aux recteurs d'académie et vice-recteur concernés.

B- Épreuves orales et pratiques de la session

Les épreuves du Grand oral des baccalauréats général et technologique sont fixées du **lundi 21 juin au vendredi 2 juillet 2021**.

L'évaluation des compétences expérimentales de physique-chimie et de sciences de la vie et de la Terre du baccalauréat général se déroulera du **23 au 26 mars 2021**.

Les épreuves de sciences et technologies culinaires et des services, enseignement scientifique alimentation-environnement de la série STHR seront fixées par les recteurs et vice-recteur selon l'organisation mise en œuvre cette session.

L'évaluation des compétences expérimentales de biochimie-biologie-biotechnologie ou sciences physiques et chimiques de laboratoire est fixée par les recteurs et vice-recteur selon l'organisation mise en œuvre pour cette session.

Les recteurs d'académie et vice-recteur concernés arrêteront les dates des autres épreuves pratiques et orales.

La remontée des notes dans Parcoursup est fixée au **vendredi 9 avril 2021**.

Les épreuves du second groupe des baccalauréats général et technologique, ainsi que l'épreuve de contrôle du baccalauréat professionnel, se dérouleront dans l'ensemble des académies **jusqu'au vendredi 9 juillet 2021 inclus**. Les recteurs d'académie et vice-recteur concernés en arrêteront les dates en conséquence.

C- Épreuves particulières de la session

1- Évaluation ponctuelle de langues vivantes

L'épreuve ponctuelle écrite de langues vivantes A et B (arménien, cambodgien, coréen, danois, finnois, grec moderne, persan, norvégien, suédois, turc, vietnamien) se déroule :

- le **lundi 31 mai 2021 de 14 heures à 15 heures 30**.

Cette évaluation concerne les candidats non scolarisés dans un établissement public ou privé sous contrat et ayant choisi une de ces langues lors de son inscription au baccalauréat général et technologique.

2- Épreuves de longue durée du baccalauréat professionnel

Les épreuves d'une durée supérieure ou égale à 6 heures pourront faire l'objet d'une interruption d'une demi-heure pour le déjeuner des candidats, pris sur place. La durée de l'épreuve concernée sera alors prolongée de trente minutes.

D- Communication des résultats du premier groupe (baccalauréats général et technologique) et des épreuves obligatoires et facultatives (baccalauréat professionnel) de la session

Les recteurs d'académie veilleront à ce que la communication de ces résultats n'intervienne **qu'à compter du mardi 6 juillet 2021** pour les baccalauréats général, technologique et professionnel.

E- Épreuves de remplacement

Le calendrier des épreuves de remplacement des baccalauréats fera l'objet d'une publication spécifique au Bulletin officiel de l'éducation nationale.

F- Délivrance simultanée du baccalauréat et d'un diplôme étranger

1- Abibac

L'évaluation commune spécifique écrite d'histoire-géographie est fixée le **vendredi 4 juin 2021** de 13 heures à 18 heures.

Les recteurs d'académie arrêteront la période de l'évaluation commune spécifique écrite de langue et littérature allemandes avec le ou les lycées concernés.

2- Bachibac

Les évaluations communes spécifiques écrites sont fixées :

- le **jeudi 3 juin 2021** de 14 heures à 18 heures pour l'évaluation de langue et littérature espagnoles (heure de Paris) ;
- le **vendredi 4 juin 2021** de 13 heures à 18 heures pour l'évaluation d'histoire-géographie (heure de Paris).

3- Esabac

Les évaluations communes spécifiques écrites sont fixées :

- le **jeudi 3 juin 2021** de 14 heures à 18 heures pour l'évaluation de langue et littérature italiennes des séries générales ;
- le **vendredi 4 juin 2021** de 14 heures à 18 heures pour l'évaluation de langue, culture et communication de la série STMG ;
- le **vendredi 4 juin 2021** de 13 heures à 18 heures pour l'évaluation d'histoire-géographie des séries générales.

G- Option internationale du baccalauréat (séries générales)

1- OIB allemande, américaine, arabe, brésilienne, britannique, danoise, espagnole, franco-marocaine, italienne, japonaise, néerlandaise, norvégienne, polonaise, portugaise, russe et suédoise

L'évaluation commune spécifique de **langue et littérature** de la section est fixée :

- le **jeudi 3 juin 2021**, pour les centres situés :

- en France métropolitaine (sauf section brésilienne), en Afrique du Sud, en Belgique, en Chine, en Grèce, aux Émirats arabes unis, au Japon, au Kenya, au Liban, au Luxembourg, aux Pays-Bas, en République de Maurice, à Singapour, en Suède, en Russie et au Vietnam : de 8 heures à 12 heures (heure de Paris) ;

- en Algérie, en Irlande, au Maroc, Royaume-Uni et en Tunisie : de 9 heures à 13 heures (heure de Paris) ;

- en Guadeloupe : de 13 heures à 17 heures (heure locale).

- le **mardi 18 mai 2021** pour les centres situés :

- en Guyane : de 9 heures 30 à 13 heures 30 (heure locale) sauf section brésilienne.

Les candidats des centres d'Amérique du Nord composeront aux dates que le recteur de l'académie de rattachement aura arrêtées.

L'évaluation commune spécifique écrite **d'histoire-géographie** de la section est fixée :

- le **vendredi 4 juin 2021** pour les centres situés :

- en France métropolitaine (sauf section brésilienne), en Afrique du Sud, en Belgique, en Chine, en Grèce, aux Émirats arabes unis, au Japon, au Kenya, au Luxembourg, en République de Maurice, à Singapour, en Suède, en Russie et - au Vietnam : de 8 heures à 12 heures (heure de Paris) ;

- en Irlande et au Royaume-Uni : de 9 heures à 13 heures (heure de Paris) ;

- en Guadeloupe : de 13 heures à 17 heures (heure locale).

- le **lundi 17 mai 2021** pour les centres situés :

- en Guyane : de 9 heures 30 à 13 heures 30 (heure locale) sauf section brésilienne.

Les candidats des centres d'Amérique du Nord, du Liban, d'Algérie, du Maroc et de la Tunisie composeront aux dates que les recteurs des académies de rattachement auront arrêtées.

2- OIB brésilienne

L'évaluation commune spécifique écrite de **langue et littérature** de la section est fixée en France métropolitaine et en Guyane le **jeudi 3 juin 2021** de 13 heures à 17 heures (heure de Paris).

L'évaluation commune spécifique écrite **d'histoire-géographie** de la section est fixée en France métropolitaine et en Guyane le **vendredi 4 juin 2021** de 13 heures à 17 heures (heure de Paris).

3- OIB chinoise

L'évaluation commune spécifique écrite de langue et littérature chinoise est fixée le **jeudi 3 juin 2021** de 8 heures à 12 heures (heure de Paris).

H- Transfert des dossiers de candidats entre académies (baccalauréats général et technologique uniquement)

La date limite de transfert des dossiers est fixée le **lundi 1er mars 2021**.

Pour les candidats qui auraient changé d'académie entre les épreuves de juin et de septembre 2021, les recteurs et vice-recteurs d'académie veilleront à prendre en compte ces situations particulières.